

NOTICE EXPLICATIVE

Par délibération n°2021- 04 - 16 en date du 13 avril 2021, le Conseil Municipal a adopté le principe de déclassement d'une partie du domaine public situé rue de l'Avenir,

La SCI VEBER s'est portée acquéreur de cette enclave est actuellement propice au dépôt de déchets et autres incivilités.

Cette partie du domaine public, d'environ 350 m², n'a plus d'utilité à ce jour.

En conséquence, il convient de procéder à son déclassement.

Ces modifications, qui ne changent pas les dessertes existantes, seront possibles après enquête publique.





SCIVEBER



Echelle : 1/1000